



Public visé :

Personnes souhaitant apprendre ou perfectionner la maîtrise de la conduite des Ponts roulants ou des Portiques afin d'être titulaire du CACES® ou de le renouveler.



Prérequis :

- Être reconnu apte médicalement à la conduite des engins de manutention
- Utilisation usuelle de la langue française



Durée :

- 14h (2 jours) : pour expérimenté ayant déjà obtenu un certificat, titre ou autre diplômes agréé
- 21h (3 jours) : pour débutant



Nombre de participants par groupe :

- 10 personnes en théorie
- Le nombre de personnes admissibles en formation pratique et en examen dépend du nombre de circuits à réaliser et donc du nombre de formateurs ou testeurs CACES® affectés (considérer 6 personnes et 6 circuits maximum par jour et par formateur ; pour les testeurs CACES®, nous consulter)



Périodicité :

- Le CACES® R484 est valable pour une durée de 5 ans.



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Référentiel de certification de l'Assurance Maladie et Recommandation R.484.
- Formation et évaluation obligatoires (articles R4323-55 à 57 du Code du Travail et arrêté du 2 décembre 1998)

Objectif général de la formation :

- Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à l'utilisation en sécurité des Ponts roulants et Portiques de la catégorie concernée conformément à la recommandation R484 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS)
- Obtenir le CACES® R484 de la ou des catégories visées

Contenu de la formation :

- Enseignements théoriques
 - Connaissances générales.
 - Technologie des ponts roulants et portiques
 - Les principaux types de ponts roulants et portiques – Les catégories de CACES®.
 - Notions élémentaires de physique
 - Capacité des ponts roulants et des portiques
 - Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques
 - Exploitation des ponts roulants et portiques
 - Accessoires de levage et règles d'élingage
 - Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques
- Enseignements pratiques
 - Prise de poste et vérification.
 - Conduite et manœuvres.
 - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Evaluation
 - Test théorique et pratique sous l'autorité d'un testeur habilité

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation et les conditions de tests CACES® sont imposés par des règles de certification : ils sont non-adaptables à des besoins personnels du bénéficiaire ou de son employeur.
- Il incombe au commanditaire de s'assurer que le bénéficiaire dispose des prérequis, notamment qu'il a reçu une formation à la conduite suffisante

Sanction de l'action

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.
- Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) délivré à l'issue des tests correspondant aux catégories obtenues

Codes de la formation

Formacode 31728 – Ponts roulants
Formacode 31795 – Sécurité manutention
NSF 311 – Transports, manutention, magasinage

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Tests réalisés par un Organisme Testeur Certifié à délivrer des CACES® suivant les catégories concernées
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels
- Testeurs certifiés par un organisme accrédité.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Évaluations formatives au moyen de quizz..
- Evaluation certificative, comportant des indicateurs éliminatoires, composée d'un examen théorique de 100 questions et d'un ensemble d'épreuves pratiques à réaliser dans un temps limité.
- Le test CACES® est encadré par un testeur certifié, autre que le formateur pratique.

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : appareils, installations et locaux totalement conformes à l'annexe 4 de la Recommandation R.484. Aucune dérogation n'est permise par le référentiel. (cf. ANNEXE)
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants, remis par leur employeur :
 - Gilet haute visibilité
 - Chaussures ou bottes de sécurité
 - Gants de manipulation si besoin
 - Tenue de travail exigée
- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter : à partir de 890.00€HT

Ponts roulants et portiques concernés:

→ **Pont roulant** : appareil de levage à charge suspendue pouvant se déplacer en translation le long de rails ou de chemins de roulement, comportant au minimum une poutre essentiellement horizontale et sur lequel se déplace en direction au moins un mécanisme de levage.

→ **Portique** : appareil de levage à charge suspendue pouvant se déplacer en translation le long de rails ou de chemins de roulement, comportant au minimum une poutre essentiellement horizontale appuyée sur au moins une palée, et sur lequel se déplace en direction au moins un mécanisme de levage.

Exemples :

Poutre roulante suspendue



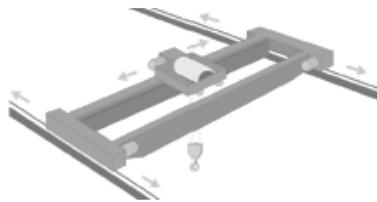
Portique bipoutre



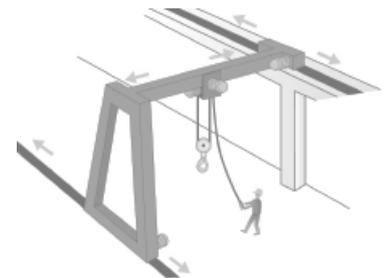
Pont monopoutre posé



Pont bipoutre posé



Semi-portique monopoutre



- Catégorie 1 : Ponts roulants et portiques à commande au sol
- Catégorie 2 : Ponts roulants et portiques à commande en cabine

CONDITIONS DE TEST R484

R.484	UNITÉS DE TESTS	CANDIDATS MAX.	ENGINS REPRÉSENTATIFS POUR LA RÉALISATION DES TESTS	SURFACE D'ÉVOLUTION	MISE EN SITUATION			
	1UT = 1h10 Théorie = 1UT	7UT max. / jour et / testeur			Charge 1	Charge longue 2	Obstacles	Accessoires de levage
1	0,75	8	Pont roulant avec crochet de levage. Capacité de 2400kg mini, hauteur sous crochet 4m mini, course de translation de 15m mini, course de direction de 5m mini. Commande au sol	200 m ² minimum	Cylindrique verticale, masse ≥450kg, 1 point de levage	Longueur ≥ 3m, masse ≥450kg, 2 points de levage minimum	6 obstacles (voir A4/3) : - 3 obstacles de type « poteaux » - 2 obstacles de type « barre » - 1 obstacle de type « mur »	A minima : - 1 élingue chaîne 2 brins x500kg mini - 1 élingue chaîne 1 brin x500kg mini - 2 élingues textiles 1 brin x500kg mini - 5 manilles
2	0,75	8	Pont roulant avec crochet de levage. Capacité de 2400kg mini, hauteur sous crochet 5m mini, course de translation de 15m mini, course de direction de 5m mini. Commande en cabine					
Option	0,5		Commande au sol					